## SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur, Rapporteur général.

TOME III

# EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 25

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. — Commissariat au Tourisme.

Rapporteur spécial: Mlle Irma RAPUZZI.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (3° législ.): 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 23), 456 (tome XVI) et in-8° 65.

Sénat: 15 (1967-1968).

<sup>(1)</sup> Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Marcelli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mile Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Lois de finances. — Tourisme - Hôtels et restaurants - Languedoc-Roussillon (Littoral) - Camping.

### COMMISSARIAT AU TOURISME

Mesdames, Messieurs,

Le budget du Commissariat au Tourisme pour 1968 s'élève à 32.289.158 F, en augmentation de 2.854.712 F sur celui de 1967, soit une progression de 9,70~%.

Cet accroissement correspond sensiblement à l'évolution des dépenses budgétaires totales de 1967 à 1968; l'importance relative de ce budget n'est donc pas modifiée, c'est-à-dire qu'elle demeure très faible.

Si l'on considère, par ailleurs, les mesures réellement nouvelles, et malgré la modeste augmentation dont bénéficie le chapitre des subventions au tourisme social, il apparaît bien que le budget du Commissariat au Tourisme reste encore, pour 1968, presque uniquement caractérisé par un léger renforcement des moyens de propagande en France et à l'étranger.

Les crédits du Commissariat, pour 1968, sont récapitulés dans le tableau ci-après.

NATURE DES	DEPENSES		CREDITS votés pour 1967.	CREDITS prévus pour 1968.	DIFFERENCE entre 1967 et 1968.
	····	······································		(En francs.)	
Titre III. — Moyen	S DES SERVIC	ES			
Première partie. — Personnel tivité			6.813.341	7.477.969	+ 664.628
Troisième partie. — Personnel — Charges sociales			392.012	404.801	+ 12.789
Quatrième partie. — Matéries services			14.102.093	15.779.388	+ 1.677.295
Septième partie. — Dépenses e	liverses		Mémoire.	Mémoire.	,
Totaux pour le tit	re III		21.307.446	23.662.158	+ 2.354.712
Titre IV. — Intervei	TIONS PUBLIC	oues			
Quatrième partie. — Action gements et interventions	économique.	- Encoura-		2.127.000	*
_Totaux:pour les_d		•			
		SATIONS gramme.	CREI	ITS : DE : PAI	EMENT
	1967	1968	1967	1968	DIFFERENCE
	(En f	rancs.)		(En francs.)	
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'IN- VESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT				,	·
Sixième partie. — Equipement culturel et social	6.500.000	9.000.000	6.000.000	6.500.000	+ 500.000
Totaux pour le Com- missariat au Tou- risme	6.500.000	9.000.000	29.434.446	32.289.158	+ 2.854.712

## I. — Les dépenses ordinaires du Commissariat.

Les dépenses ordinaires du Commissariat au Tourisme passent de 1967 à 1968 de 23.434.446 F à 25.789.158 F.

Les mesures acquises se traduisent par une augmentation de crédits de 678.328 F, qui se décomposent de la manière suivante :

- mesures d'ordre général intéressant l'ensemble des fonctionnaires : revalorisation des rémunérations publiques, relèvement des cotisations de la Sécurité sociale et des prestations familiales, augmentation des remboursements pour frais de déplacement, incidence des revisions statutaires et indiciaires (+ 278.328 F);
- transfert du budget des Charges communes de quatre emplois de chargés de mission contractuels et de crédits pour l'exécution d'enquêtes et de statistiques (+ 500.000 F) ;
- non reconduction d'un crédit figurant au budget de 1967 et destiné à l'installation des trois commissions interministérielles d'aménagement touristique (— 100.000 F).

Les mesures nouvelles se chiffrent également par l'inscription de crédits supplémentaires, soit 1.676.384 F. Elles sont analysées ci-après.

Pour réaliser les opérations de classement en diverses catégories des villas, appartements et chambres meublées, loués à la semaine, en application de l'article 58 de la loi de finances pour 1966, il est prévu un renforcement des effectifs du Commissariat. Sont ainsi créés deux emplois d'attachés d'administration centrale et un de chargé de mission contractuel (+ 82.162 F).

Un crédit supplémentaire de 1.064.163 F est demandé pour le renforcement des moyens de propagande (1). Cette dotation devra permettre en 1968 :

— d'une part, l'édition d'un annuaire hôtelier qui sera tiré à 75.000 exemplaires, et mis à la disposition des agences de voyages françaises et étrangères et des professionnels du tourisme. Il com-

<sup>(1)</sup> Les services de propagande du Commissariat ont été réorganisés au début de la présente année, L'annexe I à ce rapport reproduit une note de l'administration consacrée à ce sujet.

prendra, par régions touristiques, tous les renseignements relatifs aux établissements hôteliers. Le coût de cette opération est évalué à 800.000 F:

— d'autre part, l'organisation par le Commissariat d'une campagne publicitaire à la télévision (coût prévu : 500.000 F).

En contrepartie partielle, une réduction de 235.837 F est opérée sur d'autres postes de dépenses de propagande jugés moins importants.

Il faut noter, par ailleurs, des augmentations de crédit au titre:

- des frais de déplacement de fonctionnaires de l'Administration centrale (+ 24.400 F), des délégations régionales et des commissions interministérielles (+ 46.000 F);
  - des frais de mission à l'étranger (+ 23.187 F);
- des travaux d'aménagement et d'entretien de l'immeuble du Commissariat, 8, avenue de l'Opéra (+ 88.250 F);
- des loyers des immeubles affectés aux services en province (+ 54.000 F).

Enfin la dotation des bureaux de tourisme à l'étranger augmente de 280.000 F, afin de couvrir les hausses contractuelles de traitement des agents, leur affiliation au régime français de sécurité sociale et les charges de location des immeubles.

\* \*

A signaler, au titre des *interventions publiques*, que les crédits du chapitre relatif aux subventions aux organismes de tourisme restent fixés à 2.127.000 F, sans changement par rapport à 1967.

## II. — Les dépenses d'équipement du tourisme.

Une faible part des investissements touristiques apparaît dans le budget particulier du Commissariat au Tourisme où ne figure qu'un seul chapitre de dépenses en capital, relatif aux subventions d'équipement pour le tourisme social. Le tableau ci-après regroupe les principales dotations affectées au développement du tourisme qui se trouvent dispersées dans un certain nombre de fascicules budgétaires:

Crédits pour le développement du tourisme ne figurant pas au budget du Commissariat au Tourisme.

DESIGNATION	1967	1968
		nillions rancs.)
Prêts du Fonds de développement économique et social:  (Compte spécial du Trésor.)		
a) Equipement hôtelier et thermalb) Equipement touristique collectif	155 25	160 30
Crédits pour l'équipement hôtelier:		}
(Chapitre 64-01 du budget des Charges communes):		ļ
Autorisations de programme	<b>&gt;</b> .>	12 7
Crédits pour l'équipement des ports de plaisance :		
(Chapitre 53-36 du budget Equipement et Logement) : (Languedoc-Roussillon.)		
Autorisations de programme	5,5 1,1	5,5 1,5
(Chapitre 63-90 du budget Equipement et Logement):  (Autres ports.)		
Autorisations de programme	2,5 0,5	4,0 1,35
Crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon :		
(Chapitre 55-00 du budget des Charges communes):		
Autorisations de programme	58 55	(a) 48,5 55

a) 20 millions d'autorisations de programme supplémentaires figurent dans les budgets de l'Equipement (routes nationales), de l'Intérieur (routes départementales), de l'Agriculture (boisement, adductions d'eau).

D'autres crédits affectés à l'équipement touristique général (infrastructure) et utilisés avec l'accord du Secrétaire d'Etat au Tourisme sont inscrits aux budgets suivants :

	1967	1968
•	(En m	l nillions ancs.)
Equipement et Logement	2,4	4
Intérieur	1,6	3
Agriculture	0,8	3

Par ailleurs, le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) (1) concourt également au financement d'opérations en faveur du tourisme.

Pour les sept premiers mois de l'année 1967, pour un montant de travaux de 32.970.000 F les subventions du F.I.A.T. se sont élevées à 10.410.000 F.

\* \*

Ainsi les crédits intéressant l'équipement touristique de notre pays se trouvent répartis dans de nombreux fascicules budgétaires. Ils font l'objet ou bien de chapitres particuliers, ou bien sont compris dans des dotations de chapitres avec d'autres crédits qui ne sont pas destinés au tourisme. Les prêts, par ailleurs, sont inscrits au Fonds de développement économique et social et inclus dans les Comptes spéciaux du Trésor. Il n'est donc pas aisé de mesurer l'effort global fait en faveur du tourisme, et le contrôle parlementaire peut difficilement s'exercer dans ce domaine. Votre Rapporteur souhaiterait que, pour le prochain budget, un regroupement soit opéré, et, qu'à tout le moins, les diverses dotations disséminées dans la loi de finances soient reprises dans un état annexé au fascicule du Commissariat au Tourisme.

\* :

### A. — EQUIPEMENT HOTELIER ET THERMAL

## 1° Les prêts du Fonds de développement économique et social.

Les sommes consacrées sur la dotation du F. D. E. S. au financement des prêts d'équipement hôtelier et thermal ont été ramenées de 170 millions en 1965 à 160 millions en 1966. Elles ont été fixées à 155 millions en 1967, sans pour autant que cette diminution apparente entraîne un ralentissement des concours publics apportés à l'hôtellerie par la Caisse centrale de Crédit hôtelier, commercial et industriel.

Cet établissement a pu, en effet, grâce notamment au réemploi des sommes remboursées, consentir un volume de prêts qui est passé de 150,6 millions en 1965 à 220 millions en 1966. Le montant des prêts accordés sur ces mêmes ressources en 1967 pourrait atteindre 255 millions.

	1965	1966	1967
	(En	millions de fi	rancs.)
Prêts de la Caisse centrale de Crédit hôtelier, commercial et industriel sur les ressources du F.D.E.S. (1):			
— prêts accordés	150,6	220	255
— prêts réalisés	164,9	205	235
Financement des prêts réalisés:			
— remplois nets	20,2	44,6	53,1
<ul> <li>dotation F.D.E.S. de l'exercice</li> <li>reports sur prêts du F.D.E.S.:</li> </ul>	170	160	155
— de l'exercice précédent	+ 59,6	+ 84,9	+ 84,5
sur l'exercice suivant	<b>— 84,9</b>	<b>— 84,5</b>	57,6
	164,9	205	235

<sup>(1)</sup> Y compris prêts accordés en « pool » avec le Crédit national.

Aux prêts ainsi réalisés sur ressources mises à la disposition de la Caisse centrale par le F. D. E. S. s'ajoutent ceux que finance l'établissement sur ses ressources propres. Au total, en 1966, la

Caisse a accordé pour la création, la modernisation et l'équipement des entreprises hôtelières et thermales et des activités touristiques diverses, 2.106 prêts pour un montant total de 239,2 millions de francs contre 1.679 prêts pour un montant de 161,5 millions de francs en 1965, soit une progression de 25 % du nombre des prêts et de 48 % de leur montant total.

Ces crédits ont permis la création de plus de 6.900 chambres en 1966 contre un peu moins de 6.600 en 1965. Le nombre de chambres modernisées est passé de 8.072 en 1965 à 8.176 en 1966.

Pour les huit premiers mois de 1967 — derniers chiffres connus — le nombre des chambres modernisées et des chambres neuves serait en augmentation de 60 % par rapport à la période correspondante de 1966. Ont été construits : 7 établissements du type 4 étoiles ou 4 étoiles luxe totalisant 500 chambres ; 15 établissements 3 étoiles et 65 hôtels 1 ou 2 étoiles. Douze hôtels neufs totalisant 543 chambres ne sont pas encore achevés, et la construction de 28 hôtels totalisant 1.890 chambres est envisagée.

Les sommes qui seront mises par le F. D. E. S. en 1968 à la disposition de la Caisse centrale de Crédit hôtelier et du Crédit national sont fixées à 160 millions de francs, ce qui, compte tenu du décalage existant entre la durée de remboursement des avances du Trésor à la Caisse centrale et celle des prêts consentis par cet établissement, permettrait, en fait, un financement supérieur à 210 millions de francs.

\* \*

Depuis un an des changements sont intervenus dans les modalités d'attribution des prêts, tant en ce qui concerne les taux que la fixation des plafonds en valeur :

- a) A compter de novembre 1966, le taux nominal des prêts accordés sur les crédits du F. D. E. S. a, par suite de l'évolution des taux sur le marché financier, été élevé à :
  - 3,50 % au lieu de 3 % pour les prêts à taux privilégié;
  - 6 % au lieu de 5 % pour les prêts aux hôtels classés;
  - 7 % au lieu de 6 % pour les prêts aux hôtels non classés.

Pour atténuer les conséquences pour les emprunteurs du taux des prêts de la Caisse centrale de Crédit hôtelier, le régime de la

taxe sur les prestations de services auquel étaient soumis ces prêts, a été remplacé par celui de la taxe locale, conformément aux dispositions des articles 271-15° et 1.573-7° du Code général des impôts.

La Caisse centrale de Crédit hôtelier ne mettant pas à la charge des emprunteurs la taxe locale, cette mesure permet d'atténuer sensiblement l'incidence du relèvement des taux nominaux des prêts sur les taux réels effectivement supportés par leurs bénéficiaires.

b) La Commission de modernisation pour l'équipement de l'hôtellerie ne pouvait accorder de prêts à l'hôtellerie que dans la limite d'un plafond de 250.000 F. Les prêts dépassant ce montant devraient être soumis à l'approbation du Comité 1 bis du F. D. E. S.

Ce plafond vient d'être élevé à la somme de 500.000 F, ce qui accélère sensiblement la procédure d'attribution des prêts.

### 2° La prime spéciale d'équipement hôtelier.

Un chapitre nouveau, intitulé « Aide pour l'équipement hôtelier », figure pour 1968 au budget des Charges communes du Ministère de l'Economie et des Finances. Il est doté de 12 millions de francs en autorisations de programme et de 7 millions de francs en crédits de paiement.

Ces dotations permettraient le versement d'une « prime spéciale d'équipement hôtelier » dont la création et les modalités d'attribution feraient l'objet d'un décret actuellement en préparation.

La prime fixée à 10 % du montant des investissements hors taxes, engagés pour la création d'hôtels ou de villages de vacances, dans les circonscriptions dont la liste serait précisée par arrêté interministériel (et qui comprendrait en tout état de cause les départements d'outre-mer) ne serait accordée qu'aux projets d'une certaine importance, l'exigence d'un montant minimum d'investissements et de la création d'au moins dix emplois permanents (1), excluant du bénéfice de la prime des établissements trop petits ou offrant un confort insuffisant; d'autre part une limitation de

<sup>(1)</sup> Pour tenir compte des conditions spéciales de l'emploi dans l'hôtellerie, il a été admis que la création de deux emplois saisonniers d'une durée au moins égale à quatre mois équivaudrait à la création d'un emploi permanent.

la prime par emploi créé permettrait de plafonner l'aide aux établissements trop luxueux. Enfin, la fixation d'un plafond de dépenses subventionnable éviterait que l'Etat ne subventionne des investissements très onéreux.

\* \*

### B. — Equipement touristique collectif

Les crédits ouverts au F. D. E. S. en 1968 en faveur de cette catégorie d'opérations s'élèveront à 30 millions de francs contre 25 millions de francs en 1967. Ils permettront essentiellement d'attribuer des prêts pour la création de remontées mécaniques en montagne et pour les ports de plaisance.

Durant les neuf premiers mois de 1967, le montant des prêts accordés par le F. D. E. S. a été de 25.353.950 F correspondant à un montant d'investissements de 60.641.900 F. Les tableaux figurant en annexes II et III du présent rapport donnent la décomposition de ces prêts par opération et par région de programme ainsi que — dans la même présentation — les prêts réalisés au cours de la même période.

En outre, les ports de plaisance inscrits au programme nautique de 1967 ont bénéficié de subventions pour un montant total de 3.649.000 F, soit 2.501.000 F au titre du budget de l'Equipement (art. 4 du chapitre 63-90) et 1.148.000 F du F. I. A. T. La décomposition de ces chiffres figure à l'annexe IV de ce rapport.

Pour 1968, le montant des investissements prévus en matière d'équipement collectif atteindrait 88 millions de francs, dont 54 millions de francs pour les ports de plaisance et 34 millions de francs pour les stations de montagne, ainsi qu'il ressort du tableau de l'annexe V.

Il faut souligner en particulier que pour le programme d'équipement nautique de 1968, 4 millions de francs d'autorisations de programme sont inscrits au budget du Ministère de l'Equipement et du Logement (chapitre 63-90, art. 4). Accordés au taux de 20 %, ces crédits de subvention permettront de financer 20 millions de francs de travaux.

La participation du F. I. A. T. est prévue pour le financement du port de la Forêt-Fouesnant (6,6 millions de francs de travaux) et de quatre ports corses: Saint-Florent, Bastia, Macinaggio et Cervione (Sainte-Marie Poggio) qui représentent environ 9,5 millions de francs de travaux.

Au total, le montant du coût des travaux prévus pour le programme d'équipement nautique de 1968 devrait être d'environ 36 millions de francs, non compris les opérations du littoral Languedoc-Roussillon.

Le programme d'équipement des ports de plaisance de 1968 serait en accroissement de 76 % par rapport au programme de 1967.

# C. — L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

Rappelons tout d'abord que cette opération d'aménagement, sans aucun doute la plus vaste jamais réalisée en France sur le plan du tourisme, s'étend sur 180 kilomètres de notre côte méditerranéenne, de la Camargue à la frontière espagnole. Elle intéresse quatre départements : le Gard, l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et 66 communes littorales.

Au total, c'est 400.000 lits équipés nouveaux dont la réalisation est projetée: 250.000 lits sur les stations nouvelles réalisées sur les terrains acquis par l'Etat, 150.000 lits dans les stations qui existent déjà et doivent se développer.

Pour la réalisation de ces stations, 3.500 hectares de terrains ont déjà été acquis avec l'aide du Service des Domaines, 1.000 hectares environ sont en cours d'acquisition.

Deux stations nouvelles ont été mises en priorité et sont en cours de réalisation pour une première tranche:

- La Grande-Motte Carnon: 42.000 lits au total, 20.000 lits pour la première tranche;
- Le Lido de Leucate-Barcarès: 70.000 lits au total, 25.000 lits en première tranche, 12.000 lits sur la partie des Pyrénées-Orientales (Barcarès), 13.000 lits sur la partie de l'Aude (Leucate).

L'ensemble du programme d'investissement pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon de 1966 à 1970 a été arrêté à 340,5 millions de francs.

La Mission interministérielle créée le 18 juin 1963 pour concevoir l'opération et en coordonner la réalisation disposera, en 1968, de 74 millions de francs en autorisations de programme. Ces dotations sont inscrites dans les budgets suivants :

(En mi	illions de francs.)
Charges communes	48,5
Intérieur	5
Agriculture	11
Equipement	9,5
Elles seraient affectées aux actions ci-après:	
- Etudes et publicité	4
— Démoustication	5
— Génie sanitaire	4
— Dragage (génie sanitaire, étangs, mise en état des sols)	12
— Routes nationales	4
— Routes départementales	18
— Ports	10
— Boisement	5,5
— Adduction d'eau	5,5
- Aménagement de plages et équipements	
sportifs	3
— Stations existantes	1,5
Campings	1,5
Total	74.0

#### D. — LE TOURISME SOCIAL

1° Les subventions en capital (Chapitre 66-01 du budget du Commissariat).

Les subventions d'équipement pour le tourisme social marquent une progression en 1968, puisque les autorisations de programme passent de 6,5 millions de francs en 1967 à 9 millions de francs, et les crédits de paiement à 6,5 millions de francs, dont 5,1 millions au titre des mesures nouvelles pour 1968. La répartition de ces dotations est la suivante :

	19	68
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En milliers	de francs.)
Tourisme social	5.000   2.100	
Camping	4.000	3.000
Total	9.000	5.100

Rappelons que ces subventions sont distribuées à des associations à but non lucratif et à des collectivités locales dont les projets sont soumis en cours d'année à la Commission d'équipement du Tourisme social qui siège auprès du Commissariat au Tourisme, et qui comprend des représentants des administrations intéressées, de la Sécurité sociale et des usagers.

Pour 1967, quinze projets d'aménagement de villages de vacances ont été jusqu'à présent retenus pour l'octroi d'une subvention pouvant atteindre 15 % des investissements, ce qui représente une capacité globale de plus de 6.000 lits. En outre, le crédit de 1.500.000 F, inscrit au budget, a permis de subventionner des terrains de camping municipaux et d'associations sans but lucratif, représentant une capacité d'accueil de l'ordre de 20.000 places.

## 2° Les prêts du F. D. E. S.

Le tableau ci-après donne, pour l'année 1966 et la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1967, la décomposition des prêts accordés par le F. D. E. S., selon les différentes formules d'hébergement :

Prêts accordés au titre de l'équipement du tourisme social.

	. 1	.966	1967 (du 1-1 au 30-9).		
	Nombre de prêts.	Montant des prêts accordés.	Nombre de prêts.	Montant des prêts accordés.	
		(En francs.)		(En francs.)	
Camping, caravaning	113	11.533.500	135	17.781.000	
Gîtes	90	4.293.600	21	(a) 953.300	
Auberges rurales	123	5.279.500	105	5.239.000	
Centres de vacances	52	14.663.500	33	16.150. <b>500</b>	
Total	378	35.770.100	294	40.123.800	

<sup>(</sup>a) Le financement des gîtes n'est plus assuré depuis le mois de mars 1967 par le F.D.E.S.-Tourisme.

On peut évaluer à environ 50 millions de francs le montant des prêts qui seront accordés pour 1967, si l'on tient compte d'un pourcentage moyen d'augmentation de 40 % par rapport à l'année dernière. Pour 1968, le montant des prêts atteindrait un total de 60 à 70 millions de francs.

Un crédit de 210.000 F, destiné à permettre l'octroi de subventions de bonification d'intérêts, est inscrit, comme les années précédentes, au chapitre 44-01 du budget du Commissariat pour 1968. Ce crédit, l'an dernier, avait été réparti entre 112 associations sans but lucratif qui avaient réalisé des opérations d'équipement et qui, pour ce faire, avaient eu recours à un prêt du F. D. E. S.

La capacité d'hébergement des différentes formes de tourisme social a augmenté de 1966 à 1967 de plus de 10 % en moyenne (tout particulièrement dans les villages de vacances où le nombre des places mises à la disposition des touristes s'est accru d'une année sur l'autre de 32 %). Parallèlement, les prévisions pour 1967 font apparaître une progression de 15 % des nuitées par rapport à 1966.

Tourisme social. — Capacité d'hébergement et fréquentation.

		NOMBRE nstallations.	NOMBRE	DE PLACES	NOMBRE I	E NUITEES
	1966	1967 du 1-1 au 30-9-67.	1966	1967 du 1-1 au 30-9-67.	1986	1967 (prévisions).
Terrains de camping et de caravaning	3.900	Reclassement en cours.	42.000	Environ 50.000 (2)	Environ 90.000.000	Plus 15 % (prévisions).
Camps de tourisme	120	120	72.000	72.000	3.000.000	Plus 15 % (prévisions).
Gites de France	7.000	8.000	35.000	40.000	3.000.000	3.400.000
Auberges rurales	630	735	16.000	18.000	1.600.000	1.800.000
Villages de vacances (1)	36	51	17.500	23.100	1.400.000	1.900.000

<sup>(1)</sup> Résultats très partiels recueillis auprès des principaux organismes ; la réglementation n'étant pas encore parue, aucun inventaire n'a pu être établi.

<sup>(2)</sup> Avec l'aide du Crédit hôtelier.

## III. - La situation du tourisme.

#### A. — LE BILAN FINANCIER

La balance financière du tourisme depuis 1960 s'établit comme suit :

ANNEES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
	(En 1	millions de do	llars.)
1960	500,2	263,3	+ 236,9
1961	563,2	347,6	+ 215;6
1962	· <b>699</b> ;5	→ <b>44</b> 1,5	+ 198
1963	716,8	595,9	+ 120,9
1964	818,3	785,2	+ 33,1
1965	910,0	938,6	- 28,6
1966	1.009,0	997,6	+ 11,4
1967 (a)	1.050,0	1.050,0	* <b>*</b>

<sup>(</sup>a) Evaluations prévisionnelles.

De 1960 à 1967, les recettes ont doublé, mais les dépenses ont quadruplé. On assiste, en conséquence, depuis 1960, à une réduction continue du solde créditeur de notre balance touristique, qui, selon les dernières prévisions, serait tout juste équilibrée pour 1967.

Pour 1966, dernière année connue, les chiffres faisaient apparaître une légère amélioration, puisque de négatif en 1965 (— 28,6 millions de dollars) le solde était devenu positif (+ 11,4 millions de dollars), principalement en raison d'un moindre déficit de la balance avec les pays européens:

Bilan touristique français par zone pour 1965 et 1966.

(En millions de dollars m.c.)

ZONES	RECI	ETTES	DEPE	ENSES	son	LDE
ZUNES	1965	1966 (a)	1965	1966 (a)	1965	1966 (a)
Europe (b)	475,5	548,4	780,8	808,2	— 305,3	<b>— 259,8</b>
U.S.ACanada	412,7	437,3	133,1	152,5	+ 279,6	+ 284,8
Autres pays	21,8	23,3	24,7	36,9	2,9	13,6
Total	910,0	1.009,0	938,6	997,6	28,6	+ 11,4

<sup>(</sup>a) Résultats provisoires.

<sup>(</sup>b) Pays européens de l'O.C.D.E.

Bilan touristique français par pays pour 1966. (Résultats provisoires, en millions de dollars m. c.)

Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3				
Allemagne occidentale       88,7       70,5       + 18,2         Italie       56,1       154,2       — 98,1         Pays-Bas       19,7       7,7       + 12,0         U. E. B. L.       71,1       44,9       + 26,2         Autriche       4,5       11,8       — 7,3         Danemark       4,9       2,4       + 2,5         Espagne       73,8       272,9       — 199,1         Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       0,4       -	PAYS	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Italie       56,1       154,2       — 98,1         Pays-Bas       19,7       7,7       + 12,0         U. E. B. L.       71,1       44,9       + 26,2         Autriche       4,5       11,3       — 7,3         Danemark       4,9       2,4       + 2,5         Espagne       73,8       272,9       — 199,1         Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       1,8       0,2       + 1,6         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       2,7       — 5,3	Allemagne occidentale		70,5	+ 18,2
Pays-Bas       19,7       7,7       + 12,0         U. E. B. L.       71,1       44,9       + 26,2         Autriche       4,5       11,3       — 7,3         Danemark       4,9       2,4       + 2,5         Espagne       73,8       272,9       — 199,1         Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,>         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,6       0,2       + 1,4         Egypte	Italie	56,1	154,2	
U. E. B. L.       71,1       44,9       + 26,2         Autriche       4,5       11,3       — 7,3         Danemark       4,9       2,4       + 2,5         Espagne       73,8       272,9       — 199,1         Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling.       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,*         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil	Pays-Bas	19,7		•
Autriche       4,5       11,8       — 7,3         Danemark       4,9       2,4       + 2,5         Espagne       73,8       272,9       — 199,1         Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,*         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte <td< td=""><td>U. E. B. L</td><td>71,1</td><td></td><td>·</td></td<>	U. E. B. L	71,1		·
Danemark       4,9       2,4       + 2,5         Espagne       73,8       272,9       — 199,1         Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0	Autriche			
Espagne       73,8       272,9       — 199,1         Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,*         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7 <td>Danemark</td> <td>·</td> <td></td> <td></td>	Danemark	·		
Grèce       1,6       11,1       — 9,5         Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       >         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7	Espagne	-		
Norvège       2,4       2,2       + 0,2         Portugal       5,5       35,9       30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6	Grèce	·	•	•
Portugal       5,5       35,9       — 30,4         Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,*         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers </td <td>Norvège</td> <td>,</td> <td></td> <td></td>	Norvège	,		
Suède       12,3       3,6       + 8,7         Suisse       89,2       137,9       - 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       - 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,         U. R. S. S.       0,4       5,7       - 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       - 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       - 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       - 7,3         Pays divers       8,6       15,4       - 6,8	Portugal	5,5		
Suisse       89,2       137,9       — 48,7         Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,*         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Suède	12,3	3,6	•
Turquie       1,8       0,2       + 1,6         Zone sterling.       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling.       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Suisse	89,2	· ·	• •
Zone sterling.       111,2       49,7       + 61,5         Autres pays de la zone sterling.       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,*         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Turquie	1,8		,
Autres pays de la zone sterling       2,6       2,2       + 0,4         U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Zone sterling	111,2	· ·	
U. S. A.       428,4       147,0       + 281,4         Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Autres pays de la zone sterling		·	
Canada       8,9       5,5       + 3,4         Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       >         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	U. S. A	428.4		
Pologne       0,4       0,6       — 0,2         Tchécoslovaquie       0,4       0,4       ,4         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est.       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Canada	•	,	
Tchécoslovaquie       0,4       0,4       >         U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Pologne	·	1	
U. R. S. S.       0,4       5,7       — 5,3         Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Tchécoslovaquie		·	
Autres pays de l'Est       1,4       2,2       — 0,8         Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	U. R. S. S	·		
Argentine       2,7       0,8       + 1,9         Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Autres pays de l'Est	·	•	·
Brésil       1,6       0,2       + 1,4         Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Argentine	-	·	·
Egypte       0,6       1,4       — 0,8         Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       — 7,3         Pays divers       8,6       15,4       — 6,8	Brésil	,	· .	•
Finlande       1,5       0,5       + 1,0         Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       - 7,3         Pays divers       8,6       15,4       - 6,8	Egypte	,		
Japon       3,0       1,0       + 2,0         Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       - 7,3         Pays divers       8,6       15,4       - 6,8	Finlande	·		
Liban       3,7       1,6       + 2,1         Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       - 7,3         Pays divers       8,6       15,4       - 6,8	Japon	1		
Mexique       1,6       0,4       + 1,2         Yougoslavie       0,4       7,7       - 7,3         Pays divers       8,6       15,4       - 6,8	Liban			
Yougoslavie       0,4       7,7       - 7,3         Pays divers       8,6       15,4       - 6,8	Mexique	·		
Pays divers	Yougoslavie			
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Total			

### B. — Les résultats de la saison touristique 1966

## 1° Les touristes étrangers en France.

Au total, 11,8 millions d'étrangers sont venus en France en 1966 contre 11,1 millions en 1965, soit un accroissement de 6,3 %, alors que de 1964 à 1965 la progression avait été de 8,3 %.

Les Américains du Nord et les Anglais restent les meilleurs clients de l'hôtellerie homologuée, mais leur nombre de nuitées ne croît plus beaucoup, alors que celui des nuitées d'Allemands, d'Italiens et d'Espagnols progresse. D'une façon générale, il semble que le marché des pays les plus riches tende à plafonner, alors que se développe celui des pays où le niveau de vie augmente, comblant un certain retard sur les consommations.

Arrivées de touristes étrangers par nationalité en France en 1965 et 1966 (1). (En milliers.)

	1965	1966
Allemagne	1.643	1.746
Autriche	133	142
Belgique et Luxembourg	1.543	1.640
Espagne et Portugal	744	791
Italie	1.254	1.333
Pays-Bas	966	1.027
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions	1.598	1.699
Suisse	677	720
Scandinavie	266	283
Etats-Unis	977	1.038
Canada	111	118
Amérique latine	178	189
Autres pays	1.010	1.074
Total	11.100	11.800.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des moyens d'hébergement.

## 2° Les touristes français à l'étranger.

Alors que le nombre des étrangers venus en France s'est accru de 6,3 %, le nombre des touristes français à l'étranger en 1966 serait supérieur de 14,3 % à celui de 1965, si l'on comprend dans ce nombre, pour certains pays, les statistiques établies à partir des passages aux frontières:

	1965	1966
-	(En m	illiers.)
Allemagne (1)	652	651
Autriche (2)	267	270
Canada (3)	8	9
Espagne (3)	6.441	7.746
Etats-Unis (3)	58	67
Grèce (3)	80	90
slande (3)	1	1
talie (3)	4.043	4.690
talie (1)	1.729	1.779
apon (3)	6	7
Pays-Bas (2)	155	152
Portugal (3)	178	185
Royaume-Uni (3)	364	417
Scandinavie (3)	81	92
Suisse (2)	991	997
Yougoslavie (1)	213	298

<sup>(1)</sup> Dans les moyens d'hébergement touristique.

Si l'on se réfère aux enquêtes de l'I. N. S. E. E., le nombre de séjours de vacances d'été des Français à l'étranger serait de 3.650.000 en 1966 (dont 1.250.000 en Espagne et 1:050.000 en Italie) contre 3.500.000 en 1965 (dont 1.100.000 en Espagne et 950.000 en Italie).

<sup>(2)</sup> Dans les hôtels.

<sup>(3)</sup> Aux frontières.

Il ressort de l'examen de ces statistiques que les Français prenant leurs vacances à l'étranger continuent à se rendre surtout dans les pays limitrophes avec une énorme préférence pour l'Espagne et l'Italie.

\* \*

#### C. — LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA SAISON 1967

A la date de publication du présent rapport on ne peut encore dresser qu'un bilan très approximatif de la saison touristique d'été 1967.

Il apparaît tout d'abord que les touristes français et étrangers en France ont été plus nombreux qu'en 1966, qui était déjà une bonne année.

Plus de 21 millions de Français ont pris des vacances, dont 3 millions et demi ont séjourné à l'étranger. Pour la première fois depuis 1961 ces séjours à l'étranger sont stabilisés.

Quatre millions d'étrangers ont pris leurs vacances dans notre pays. Cependant, en raison des circonstances défavorables, notamment de la récession économique qui affectait au début de 1967 la plupart des pays voisins, les dépenses des touristes étrangers ont été stationnaires.

Au total, il apparaît que la progression dans les différents modes d'hébergement est de l'ordre de 4 %. Ce résultat est d'autant plus appréciable que la saison s'est déroulée dans un climat international peu propice au tourisme.

Comme en 1966, c'est le camping qui enregistre la plus forte progression, notamment les camps des catégories supérieures alors que la dernière catégorie est relativement délaissée.

Les villages de vacances et les maisons familiales connaissent un succès croissant. Déjà pleins en juillet et en août, ils ont eu une plus forte fréquentation pendant les mois de juin et de septembre. A la différence de l'année dernière, les locations saisonnières n'ont pas diminué. Les formules modernes, telles que les meublés classés, les gîtes familiaux, les gîtes ruraux, ont été très recherchées pendant toute la durée de la saison.

Enfin, la fréquentation hôtelière a été dans l'ensemble de la France un peu inférieure (— 2 %) sauf dans les catégories les plus modestes. Les tableaux ci-après permettent de comparer avec les mois correspondants de 1966, les statistiques pour 1967 du tourisme hôtelier de la Côte d'Azur et de la région parisienne.

## Arrivées des touristes dans l'hôtellerie homologuée dans les principales stations de la Côte d'Azur.

			•	
MOLS	do	janvier	Ñ.	acit.

	<del> </del>		
NATIONALITES	1966	1967	VARIATION 1967-1966 (%).
		(En milliers.)	1
Allemagne	16,59	16,53	0,4
Amérique du Sud	16,17	16,47	+ 1,9
Autriche	3,40	3,07	9,7
Belgique et Luxembourg	29,56	27,87	5,7
Canada	8,16	7,09	13,1
Danemark	3,16	2,85	<b> 9</b> ,8
Espagne	14,10	13,60	3,6
Europe centrale	4,63	4,29	<b>— 7,4</b>
Finlande	0,72	0,65	9,7
Grande-Bretagne	42,38	29,59	30,2
Italie	44,80	51,99	+ 16,0
Norvège	1,99	1,79	<b>— 10,1</b>
Pays-Bas	9,12	8,24	9,7
Portugal	2,24	2,09	<b> 7,2</b>
Suède	8,95	8,10	9,5
Suisse	14,92	14,34	3,9
U. S. A	68,54	82,27	<b>— 7</b> ,1
Divers	23,53	21,59	<b>8</b> ,3
Total étrangers	332,96	312,41	6,2
Total Français	385,44	377,42	<b> 2,1</b>
Ensemble	718,40	689,83	<b> 4,0</b>

Arrivées des touristes dans l'hôtellerie, département de la Seine.

Mois de janvier à septembre.

NATIONALITES	1966	1967	VARIATION 1967-1966 (%).
		(En milliers.)	,
Allemagne	242,35	228,95	<b>—</b> 5,5
Argentine	12,97	11,67	— 10,0
Autriche	16,22	16,67	+ 2,8
Belgique	121,27	120,80	- 0,4
Brésil	12,88	14,17	+ 10,0
Canada	43,75	41,82	4,4
Danemark	24,44	23,12	5,4
Espagne	87,19	74,35	— 14,7
Japon	17,64	19,87	+ 12,6
Finlande	7,12	7,09	0,4
Grande-Bretagne	241,42	211,63	<b>— 12,3</b>
Italie	118,28	131,42	+ 11,1
Luxembourg	5,41	5,70	+ 5,4
Norvège	8,54	8,98	+ 5,2
Pays-Bas	99,58	97,93	- 1,7
Portugal	32,92	36,06	+ 9,5
Suède	41,46	43,83	+ 5,7
Suisse	64,74	67,55	+ 4,3
U. S. A	356,40	364,12	+ 2,2
Divers	377,36	397,10	+ 5,2
Total	1.931,94	1.922,83	- 0,5

\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent et en renouvelant celles qui ont déjà été présentées à l'occasion des budgets des années précédentes, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget du Commissariat au Tourisme pour 1968.

## **ANNEXES**

#### ANNEXE I

### LA REORGANISATION DES SERVICES DE PROPAGANDE DU COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

Une réforme de structure des Services de propagande a été entreprise au Commissariat général au Tourisme vers la fin de l'année 1966. Elle a été menée à son terme au cours des premiers mois de 1967.

#### I. - Exposé succinct des motifs.

Les mesures prises dans ce cadre étaient inspirées par plusieurs considérations, et tout d'abord par la nécessité d'adapter l'appareil de propagande aux conceptions modernes en matière de méthodes et techniques publicitaires.

Cependant, en entreprenant cette réorganisation, il fallait également tenir compte des bouleversements qui s'étaient produits dans le monde au cours des 20 dernières années et qui ont eu pour conséquence de modifier profondément l'importance relative des marchés touristiques.

Lorsque furent conçus, au lendemain de la guerre, les Services dont il s'agit, l'étude du marché en tant que moyen de choisir les points d'application les plus rentables d'une action de propagande, était, du moins en Europe, à peu près totalement inconnue.

Les notions de relations publiques, de promotion, de publicité payante et de publicité rédactionnelle étaient alors plus ou moins confondues avec le terme général de propagande, et il en était de même de l'information, de la documentation et de l'édition.

Quant à l'évolution des moyens de transports et des marchés, personne n'ignore le rôle désormais prépondérant de l'aviation en matière de tourisme intercontinental ni l'extraordinaire essor du tourisme automobile à l'intérieur des continents.

Si en 10 ans le nombre des visiteurs étrangers en France a triplé, leur provenance est loin d'être la même qu'autrefois. A l'heure actuelle, les dollars constituent plus de 40 % de nos recettes et l'Angleterre n'est peut-être plus pour longtemps notre second pourvoyeur de touristes après avoir été le premier. De négligeables dans l'immédiat après guerre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie sont devenues les principaux marchés touristiques du moins pour la France. Lorsque, à cette courte liste, on ajoute le Bénélux et la Suisse, on constate que 7 à 8 pays nous fournissent plus de 90 % de nos recettes en devises.

Le dernier élément, et non des moindres, à considérer est la concurrence internationale qui se fait de plus en plus vive puisque pratiquement tous les pays du monde se sont découvert une vocation touristique.

#### II. - Nouvelle structure des services centraux.

Pour répondre aux impératifs nouveaux, il a été jugé nécessaire de restructurer l'ensemble des services de propagande du Commissariat général au Tourisme, c'est-à-dire aussi bien les services centraux que les représentations à l'étranger, et de réorienter leurs activités.

A la place de l'ancienne sous-direction de la propagande et de l'administration générale, il a été institué une sous-direction de la promotion et de la publicité séparée des services administratifs du Commissariat. La nouvelle sous-direction comprend 5 bureaux :

- 1° Au sein du bureau de la production ont été regroupés tous les services ayant compétence aussi bien en matière d'édition (brochures, cartes, dépliants, affiches) qu'en matière de matériel de propagande audio-visuelle (films, enregistrements radio-phoniques, éléments de vitrines, etc.). Ainsi se trouve assurée l'indispensable coordination entre des secteurs jusqu'ici dispersés;
- 2° Le nouveau bureau de la Documentation a reçu pour mission de créer un système de classement universel et une bibliothèque digne de ce nom, et de moderniser à Paris et dans les représentations à l'étranger la documentation écrite et les photothèques en couleur et en noir et blanc;
- 3° Quant au bureau de la Promotion et des Relations extérieures, nouvellement institué lui aussi, il a compétence pour animer et coordonner les campagnes publicitaires notamment à l'étranger, pour assurer la liaison indispensable avec les compagnies de transport nationales et avec d'autres organismes de tourisme, et pour perfectionner les techniques de l'information: réseau télex, flashs destinés à la Presse et à la Télévision internationales, revue mensuelle;
- 4° En revanche, toutes les questions juridiques, de personnel et de gestion des représentations à l'étranger sont du ressort d'un 4° bureau spécialisé qui est ainsi à même de superviser efficacement le bon fonctionnement des services extérieurs en Europe, en Amérique du Nord ainsi que d'un réseau de correspondants qui, grâce aux accords pris avec Air France, va être prochainement étoffé;
- 5° Enfin, le bureau d'Accueil et de Congrès continue ses activités orientées vers la réception en France de journalistes et d'agents de voyages étrangers. Une réforme de ce Service est à l'étude.

Ainsi, dans tous les domaines les buts poursuivis ont été les mêmes : la recherche d'une meilleure coordination entre secteurs voisins, connexes ou complémentaires, une spécialisation plus poussée, une modernisation des techniques, en un mot, une plus grande efficacité.

#### III. - Réforme des bureaux à l'étranger.

Sans connaître une réorganisation aussi profonde, le réseau des représentations à l'étranger a été lui aussi sensiblement remanié.

1° Une priorité nettement plus marquée a été donnée aux bureaux du tourisme français dans les 7 ou 8 pays qui sont nos principaux fournisseurs de touristes, alors que corrélativement il a été opéré une certaine contraction de ses activités de propagande dans les marchés secondaires qui eux représentent moins de 10 % de nos recettes et qui sont, du moins dans l'immédiat, moins « rentables ».

C'est ainsi que notre représentation en Allemagne a été complétée par le recrutement de quelques spécialistes et qu'un 3° bureau à Hambourg s'ajoutera à ceux de Francfort et de Dusseldorf. En Espagne, le siège de la représentation sera transféré à Madrid sans que ce changement se fasse au détriment de Barcelone où, au contraire, un local moderne et plus spacieux sera ouvert en octobre.

2° La deuxième caractéristique des mesures adoptées a été une plus grande concentration des moyens humains et matériels, pour constituer des représentations mieux structurées et mieux armées en face d'une concurrence internationale plus forte.

Depuis plusieurs mois notre représentation à New York, elle aussi renforcée, est également responsable de l'action publicitaire au Canada. Le représentant à Bruxelles supervise le bureau d'Amsterdam qui a remplacé La Haye; celui de Madrid a sous son autorité notre agent de Lisbonne; celui de Stockholm a compétence également sur le Danemark et celui de Zurich contrôle en outre nos antennes à Genève et à Vienne.

3° Partout et de façon systématique on a cherché à réduire les frais improductifs de loyer et de frais de bureau au profit de dépenses productives de propagande, de publicité, de relations extérieures et d'accueil.

Parallèlement, l'accent a été mis davantage sur la promotion commerciale grâce à la mise en place dans presque toutes nos représentations d'un ou deux spécialistes afin de donner à notre action un caractère plus concret.

4° Cette réorientation s'est accompagnée du transfert de la responsabilité aux représentants eux-mêmes pour le choix du matériel publicitaire produit par le Commissariat. Par un système de commandes pondérées nos agents à l'étranger sont ainsi à même de doser correctement les divers moyens publicitaires mis à leur disposition en fonction de leurs besoins spécifiques.

Ce système qui fonctionne déjà depuis un an et qui élimine presque automatiquement gaspillage et double emploi permet aussi aux services centraux du Commissariat de préparer un programme de productions le plus approprié à chaque marché et au moindre coût.

Certes, des réformes aussi profondes que celles qui viennent d'être introduites au sein de l'organisme chargé de la propagande touristique de la France, ne peuvent être jugées en définitive que d'après les résultats. Mais il n'est pas interdit de souligner dès à présent le double souci d'efficacité et d'économie qui a présidé à cette réorganisation.

## ANNEXE II

## PRETS DU F.D.E.S. CONSENTIS DU 1ºº JANVIER 1967 AU 30 SEPTEMBRE 1967

	PRETS	INVESTISSE MENTS
Nord.	:	
Port de Dunkerque	135.000	270.000
Bretagne.		
Ports de L'Aberwrach	480.000	1.200.000
Douarnenez	820.000	1.650.000
Primel en Plougasnou	1.200.000	2.400.000
Salle des fêtes de Dinard	2.100.000	4.200.000
. •	4.600.000	9.450.000
Pays de la Loire.		
Ports de La Baule	750.000	1.500.000
Noirmoutier	100.000	200.000
	850.000'	1.700.000
Poitou-Charente.	40.000	00.000
Ports de Mortagne-sur-Gironde	200.000	80.000 400.000
Marenne		
Aquitaine.	240.000	480.000
Port de Capbreton-Hossegor	500.000	1.000.000
Remontée mécanique d'Arette	217.500	435.000
and the second s	715.500	1.435.000
Midi-Pyrénées.		1.100.000
Remontée mécanique Les Agudes	1.068.450	2.136.900
Rhône-Alpes.		
Remontées mécaniques:		•
Vallée de l'Arc	850,000	1.780.000
La Daille	925.000	1.850.000
Tignes	1.200.000	4.200.000
La Grande Motte	3.000.000	6.000.000
Belleville	1.800.000	3.000.000
Modane-Fourneaux	1.650.000	2.300.000
Villard-de-Lans	335.000	670.000
Centre sportif de Megève	2.600.000	14.400.000
Provence-Côte d'Azur-Corse.	12.360.000	34.200.000
Ports de La Ciotat (3° tranche)	900 000	1 000 000
Corbarra	800.000	1.600.000
Marseille-Pointe-Rouge	290.000 2.050.000	580.000
Porquerolles	1.150.000	4.100.000 2.300.000
Toulon	250.000	500.000
Cavalaire	450.000	900.000
Cannes	170.000	340.000
Plage de Bandol	325.000	650.000
	5.385.000	
	J. 505.000	10.970.000

Total des prêts consentis au cours des 9 premiers mois de 1967.

	PRETS Francs.	INVESTISSE- MENTS Francs.
Nord	135.000	270.000
Bretagne	4.600.000	9.450.000
Pays de la Loire	850.000	1.700.000
Poitou-Charente	250.000	480.000
Aquitaine	715.500	1.435.000
Midi-Pyrénées	1.068.450	2.136.900
Rhône-Alpes	12.360.000	34.200.000
Provence-Côte d'Azur-Corse	5.385.000	10.970.000
	25.363.950	60.641.900

ANNEXE III

### PRETS DU F. D. E. S. REALISES AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 1967 D'APRES LES RELEVES TRIMESTRIELS DU CREDIT NATIONAL

REGIONS de programme.	STATIONS DE MONTAGNE Remontées mécaniques.	PRETS F. D. E. S.	INVES- TISSEMENTS	STATIONS DE BORD DE MER Ports de plaisance.	PRETS F. D. E. S.	INVES- TISSEMENTS correspondants.
Bretagne	>	<b>»</b>	<b>»</b>	La Trinité-sur-Mer (1 <sup>re</sup> tranche). Carnac (2 <sup>e</sup> tranche)	1.475.000 200.000	2.950.000 500.000
				Brest (2° et 3° tranches)	750.000	1.500.000
				Douarnenez  Dinard (salle des fêtes)	820.000 2.100.000	1.640.000
				Quiberon	555.000	4.200.000 1.100.000
				Dinard (parking pour déri-		1.100.000
				veurs)	265.000	530.000
				Total Bretagne	l	12.420.000
			·	Total Bretagne	0.103.000	12.420.000
Pays de la Loire	*	*	· *	La Baule (1re tranche)	750.000	1.500.000
			,		=======================================	
Aquitaine	*	*	. »	Cap-Breton, Hossegor	500.000	1.000.000
Midi - Pyrénées	Campan	575.000	2.300.000		··	
Auvergne	Le Lioran	800.000	1.600.000	<u> </u>		
	Super-Besse-en-Chandesse	349.050	698.100			
	Total	1.149.050	2.298.100		·	1
		Francische aus fra der			1	
Rhône - Alpes	Méribel	190.000	381.000			
	Chamrousse	800.000	1.600.000			
	Pra-Loup	740.000	1.487.700		1	
	Orcières	2.000.000	4.000.000		1	
•	Saint-Gervais-le-Betex	1.500.000	3.000.000			
	Saint-Martin-de-Belleville	1.800.000	3.000.000	1		
	Mont-Rond	150.000	300.000		•	1
	Total	7.180.000	13.768.700		ļ	
	]	<del></del>		I	i	1

Į
ę
1

REGIONS de programme.	STATIONS DE MONTAGNE Remontées mécaniques.	PRETS F. D. E. S.	INVES- TISSEMENTS	STATIONS DE BORD DE MER Ports de plaisance.	PRETS F. D. E. S.	INVES- TISSEMENTS correspondants.
Languedoc	>	<b>&gt;</b>	>	Grau-Saint-Ange	825.000 830.000 1.221.000	1.650.000 1.660.000 2.220.000
				Total	2.876.000	5.530.000
Provence-Côte d'Azur-Corse	Ceillac	650.000	1.330.000	Saint-Tropez (2° tranche financière)	2.075.000 68.000 800.000	5.000.000 400.000 1.600.000 7.000.000

## Récapitulation.

•	PRETS F. D. E. S.	INVESTISSEMENTS
Bretagne	6.165.000	12.420.000
Pays de la Loire	750.000	1.500.000
Aquitaine	500.000	1.000.000
Midi-Pyrénées	575.000	2.300.000
Auvergne	1.149.050	2.298.100
Rhône - Alpes	7.180.000	13.768.700
Languedoc	2.876.000	5.530.000
Provence - Côte d'Azur - Corse	3.593.000	8.330.000
Total général	22.788.050	47.146.800

## ANNEXE IV

## PROGRAMME D'EQUIPEMENT NAUTIQUE 1967

OPERATIONS	COUT des travaux	1	hapi	ENTION tre 63-90 rt. 4.			VENTION	PRET F. D. E. S.	OBSERVATIONS
Dunkerque (Nord)	150.000	20	%	30.000				75.000	
Boulogne - sur - Mer (Pas-de- Calais)	120.000	20	%	24.000				60.000	
Fécamp (Calvados)	60.000	20	%	12.000				30.000	
Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)	3.200.000	10	%	320.000	10	%	320.000	1.600.000	
Perros - Guirec (Côtes - du - Nord)	1.730.000				20	%	346.000	865.000	
Trégunc (Finistère)	187.500	20	%	37.500					Petit port de pêche financé sans recours aux crédits du F. D. E. S.
Saint-Pol-de-Léon - Pempoul (Finistère)	1.600.000	10	%	160.000	10	%	160.000	800.000	
Roscoff (Finistère)	1.610.000				20	%	322.000	805.000	Le Comité I ter a octroyé le prêt de 805.000 F le 17 dé- cembre 1965.
La Trinité-sur-Mer (Morbi- han), 2° tranche	2.714.000	20	%	542.000				1.357.000	
La Bæule (Loire-Atlantique), 2° et 3° tranche	3.000.000	20	%	600.000				1.500.000	
Jard-sur-Mer (Vendée)	200.000	10	%	20.000				100.000	
Arcachon (Gironde): Projet complémentaire Réévaluation	1.042.000 500.000		%	100.000	S		ventionné n 1966.	521.000 250.000	140.000 F de subvention ont été attribués sur les crédits du F.I.A.T. le 20 octobre 1966.
Andernos-le Betey (Gironde) + réévaluation	853.000 250.000			nt. 1965. 50.000				550.000	pour l'ensemble du
Hyères (Var), infrastructure du projet complémentaire	400.000	20	%	80.000				200.000	projet dont le coût total s'élève mainte- nant à 1.103.000 F.
Antibes (Alpes - Maritimes), 1re tranche	1.582.500	20	%	316.500				791.250	Une subvention de 170.600 F a été accordée par la
Porto-Vecchio (Corse), 3° tranche	430.000	30	%	129.000				215.000	Direction des ports maritimes et des
Yvoire (Haute-Savoie)	800.000	10	%	80.000			·	400.000	voies navigables le 20 octobre 1965 pour
Totaux	20.429.000			2.501.000			1.148.000	10.119.250	financer le coût des travaux initialement prévu et qui s'élevait à 853.000 F.

## ANNEXE V

#### PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT COLLECTIF ENVISAGEES EN 1968

REGIONS	PORTS de plaisance.	MONTANT des programmes.	REMONTEES mécaniques des stations de montagne.	MONTANT des programmes.	TOTAL
Franche-Comté	>	. >>	Les Rousses (équipe- ment complémen.).	1.000.000	1.000.000
Pays de la Loire	Les Sables - d'Olonne (1 <sup>re</sup> tranche).	Non encore chiffré.	*	*	*
Bretagne	La Forêt-Fouesnant Saint-Servan (1° tran- che).		<b>&gt;</b>	*	15.100.000
	Brest (Anse du Mou- lin-Blanc). Camaret Morgat en Crozon	1.000.000			
Aquitaine	<b>»</b>	<b>»</b>	Gourette (1 <sup>re</sup> tranche).	1.750.000	1.750.000
Midi - Pyrénées	* ***********************************	*	Ax-les-Thermes	3.000.000 2.500.000 2.500.000 1.700.000 2.000.000	11.700.000
Rhône - Alpes	<b>&gt;</b>	*	Megève-Very Montricher (2° tran- che). Le Ruitor (1° tranche)	3.000.000 2.000.000 5.000.000	10.000.000
Languedoc	Le Grau-du-Roi Carnon Leucate Saint-Cyprien (2° tranche). Collioure	5.800.000 8.000.000	Le Mont Aigoual	1.000.000	21.940.000
Provence, Côte d'Azur, Corse.	Marseille - Pointe- Rouge (2° tranche). Carry - le - Rouet (1° tranche). Antibes (2° tranche). Bastia	5.000.000 Non encore chiffré. 930.000 900.000 1.500.000	Le Dévoluy (création d'une station). Les Orres Salèses - Les Adus Salles-les-Alpes	3.000.000 5.000.000 1.000.000 1.000.000	28.230.000
Totaux		54.270.000		34.450.000	88.720.000